

Depuis de nombreuses années, la politique salariale est aux abonnés absents. Elle se caractérise principalement par une stratégie de modération visant, comme le soutiennent les autorités européennes depuis le Livre Blanc de Jacques Delors en 1993, à rentabiliser le capital. Censée être le moteur d'une reconquête musclée du marché de l'emploi, celle-ci a surtout contribué à l'émergence d'une nouvelle catégorie de salariés: les travailleurs pauvres.

Salaires:

la clé de la justice sociale

PHILIPPE ARONDEL ET ISABELLE ANTAL-KAPAMADJIAN

Le temps des vaches grasses n'est pas pour tout le monde! Si, à en croire la presse économique, les salaires des dirigeants des entreprises figurant au CAC 40 se sont littéralement envolés, (+36 % d'augmentation en moyenne dans l'année), et si les actionnaires ont été particulièrement chouchoutés ces derniers temps, (+7,2 % d'accroissement des dividendes), il n'en est pas de même pour les salariés. Une situation moralement choquante qui est l'aboutissement logique des stratégies de modération salariale menées avec acharnement depuis des années par tous les gouvernements, quelle que soit leur couleur politique.

Un changement... Capital!

Lancées au nom de la lutte contre l'inflation lors du tournant historique des années 80, ces politiques d'austérité salariale drastique ont débouché sur un partage inéquitable des richesses créées par les entreprises. Cette compression de la part salariale a été obtenue par la stagnation du montant des salaires individuels, ou, dans le meilleur des cas, par leur progression à un rythme nettement inférieur à celui de la productivité du travail. C'est ainsi que, dans l'espace européen, le coefficient de restitution des gains de productivité aux salariés a été réduit de plus de la moitié : de 0,75 pour la période 1961-1974 à 0,36 pour la période 1980-1998.

En France, cette rupture historique a été particulièrement brutale, puisque la part de la masse salariale dans le PIB a perdu plus de 15 points en 20 ans, passant de près de 75 % à moins de 60 %. Alors que de mai 1988 à 1998, la productivité a progressé de 26 %, le pouvoir d'achat salarié à structure constante n'a augmenté que de 1,6 %

dans les entreprises du secteur marchand. Une autre manière de dire que les entreprises ont réussi à « confisquer » à leur seul profit la majeure partie des fruits de la croissance.

Cette France qui reste à quai

Depuis le début des années 90, l'on assiste à une explosion des emplois à bas salaires. Si l'on en croit une étude de l'INSEE réalisée à partir des *Comptes de la Nation* en 2001, le nombre d'emplois en dessous du seuil de 1,3 du SMIC s'est accru d'1,1 million. Résultat : plus de 3 millions de salariés, soit près d'un salarié sur 10, occupent un emploi à bas salaire. En d'autres termes, notre pays est désormais frappé par un phénomène de pauvreté salariale galopante.

Toutes les statistiques disponibles apportent la preuve - quelque peu terrifiante - que, ces dernières années, la progression des bas salaires s'est doublée d'une augmentation du risque de demeurer, au moins à court terme, dans la zone des bas salaires. En 15 ans, la proportion des salariés concernés par ce phénomène a fortement progressé, passant de 11,4 % en 1983 à 16,1 % en 1999. Cette paupérisation est aussi à mettre en relation avec un phénomène de plus en plus accéléré de polarisation des emplois, illustration frappante de la faible mobilité sociale de la société française. Au cours des deux dernières décennies, sur fond de déréglementation musclée, n'a t-on point vu le nombre des ménages dont les deux conjoints sont au chômage passer de 7 à 1 1 % ? Sans forcer aucunement le trait, on peut donc dire que le champ social hexagonal continue d'être gouverné par une loi non écrite que l'on pouvait croire remisée aux



oubliettes de l'Histoire : ceux qui ont un capital de compétences élevé vivent ensemble, ceux qui en sont dépourvus aussi.

Le retour du travail-marchandise

Ce n'est pas céder au démon de la polémique facile que de dire que l'actuelle et apparemment irrésistible montée en puissance de la pauvreté et de l'exclusion a partie liée, par-delà un « effet chômage » évident, avec certains choix qui, depuis le tournant libéral du milieu des années 80, s'articulent autour du couple pervers baisse du coût du travail/flexibilité.

La mise en place d'une politique d'exonération massive des charges patronales n'a pas peu contribué à renforcer cette tendance lourde à l'appauvrissement du salariat. On regrettera que la France se distingue, selon les dires même de l'OCDE, par l'ampleur des efforts financiers consentis pour rendre compétitif le coût de la main-d'oeuvre, provoquant par là-même une concentration des créations d'emploi sur les segments les plus précaires et dévalorisés du marché du travail.

• Temps partiel, salaire partiel!

La croissance fulgurante des bas salaires est due aussi au véritable bond en avant qu'a connu le temps partiel non choisi : + 70 % en 10 ans.

Comme le notait fort justement Denis Clerc dans le mensuel Alternatives économiques : « Les années 90 ont été marquées par une forte croissance des emplois à temps partiel rémunérés au Smic, avec des horaires inférieurs à deux tiers temps, notamment les nombreux emplois créés dans la distribution, mais aussi dans l'hôtellerie et dans les organismes non-marchands (contrats emploi-solidarité). Une croissance qui, évidemment, doit beaucoup aux baisses des cotisations sociales patronales octroyées à partir de 1992 au bénéfice de ce type d'emploi. Pis : il s'agit d'emplois fréquemment rémunérés au minimum légal: à qualification identique, le salarié à temps partiel gagne 26 % de moins par heure travaillée que le salarié à temps plein. »¹

• 35 heures : un alibi rêvé ?

Quant au passage aux 35 heures, il a souvent, comme l'indiquait la *Confédération* dans un communiqué de septembre 2000, été utilisé pour vider de tout contenu réel la négociation salariale : « La CFTC interpelle les entreprises pour qu'elles répartissent plus justement les fruits de la croissance. Le passage aux 35 heures ne saurait constituer un alibi. Les aides reçues du gouvernement, les gains de productivité constatés et les profits exceptionnels enregistrés leur

permettent, en effet, de compenser largement la hausse du salaire horaire induite par les 35 heures. »

Keynes : pas mort ?

Les autorités communautaires, relayées par nombre d'économistes orthodoxes, se font l'écho de l'adage suivant : la modération salariale, s'inscrivant dans une politique plus générale de flexibilisation du marché du travail, serait une condition nécessaire à la reprise de l'emploi. Dans son dernier bilan sur les stratégies européennes pour l'emploi, la Commission réaffirme ce credo : « De nombreux facteurs peuvent expliquer l'intensité d'emploi de la croissance et la réactivité accrue de l'emploi, mais la modération salariale est considérée comme un élément-clé. L'UEM

lequel la modération des salaires nominaux devenait utile, les partenaires sociaux ont mis en ouvre des accords salariaux favorables à l'emploi sur une longue période, ce qui a contribué à l'amélioration des performances en matière d'emploi ».

Allant à l'encontre des idées reçues, un récent article de Michel Husson, chercheur à l'IRES, portant sur une comparaison internationale des performances en matière d'emploi, 5 met en évidence l'existence d'un lien positif entre la croissance de l'emploi et celle des salaires. En d'autres termes, les pays qui ont vu leur part salariale s'accroître sont également ceux qui ont créé le plus d'emplois. Les bonnes performances en matière d'emploi sont corrélées avec une croissance élevée du PIB, provenant notamment du soutien à la consommation des ménages. Sur la période 2000-2001, qualifiée de période de croissance, les salaires nominaux n'ont pas connu de progression sensible (3,2 % en 2001 contre 2,7 % en 1998). Seul le ralentissement de l'inflation a permis de donner un « coup de pouce » à la demande intérieure, qui s'est avérée être le moteur de la croissance.

Réinventer la notion de juste salaire

Alors que la croissance donne des signes d'essoufflement, le temps est sans doute venu de mettre en chantier d'autres politiques salariales, axées tout à la fois sur la recherche de la justice sociale et de l'effi-

AU

cacité économique. Contrairement à ce que proclament les économistes libéraux en vogue, il ne saurait y avoir de véritable dynamisme économique sans une politique salariale musclée. Alors qu'on ne cesse de mettre en avant la mondialisation pour justifier l'immobilisme actuel, il est

Philippe Arondel, « Pauvreté et exclusion sont-elles solubles dans le marché? » , in *Le Politique saisi par l'économie*, Club Ulysse, Economica, 2002.

« Retournement conjoncturel et emploi », numéro spécial de la *Chronique Internationale de lyres*, n°78, septembre 2002

1 - Cf Philippe
Arondel,
« Inégalités
économiques
les intermittences
de la raison ...» ?
Questions
économiques et
sociales, N°93,
juilletlaoût 2001.

2 - Denis *Clerc*, « Bas salaires pauvre emploi », Alternatives économiques, n° 187, décembre 2000.

> 3 - Union économique et monétaire.

4 - Bilan de cinq années de Stratégie Européenne pour l'Emploi, communication de la Commission, 17 juillet 2002.

5 - Michel Husson,
« Union
Européenne,
Après l'embellie »,
in Retournement
conjoncturel
et emploi,
Numéro spécial
de la Chronique
Internationale de
l'Ires, n°78,
septembre 2002.



bon de rappeler que près des deux tiers des emplois français dépendent directement de la consommation intérieure.

Quant à l'impératif de justice sociale, il reste prépondérant en une époque qui a tendance à réduire les hommes à de simples variables d'ajustement, et à transformer le travail en une marchandise comme les autres. Or, comme le rappelle Jean-Paul II, « le juste salaire est la vérification concrète de la justice de tout le système socio-économique et en tout cas de son juste fonctionnement. Ce n'en est pas l'unique vérification, mais celle-ci est particulièrement importante et elle en est, en un certain sens, la vérification clé. § »

L'Homme au prix du marché?

Si l'on veut vraiment endiguer la course à l'exclusion et à la pauvreté, il n'est pas d'autre solution viable que celle consistant à instaurer des normes d'emploi convenables et décentes, ainsi que le préconisent de plus en plus de grands organismes internationaux comme l'Organisation internationale du travail (OIT). Si, à l'évidence, l'élévation du taux d'emploi est bien la condition sine qua non pour donner un contenu effectif, concret, au concept - bien trahi de nos jours - de droit à l'emploi, celle-ci ne doit pas rimer avec un activisme de la pure quantité faisant fi de la qualité des postes créés. On se montrera, en ce sens, plus que réservé à l'égard de la stratégie européenne de reconquête de l'emploi impulsée, en 1997, par le « processus de Luxembourg », dont l'axe stratégique central participe plus d'une volonté de

mobilisation » libérale de la force de travail que du souci de jouer la carte de la qualité en matière de résorption du chômage. Comme le souligne fort justement l'économiste Jacques Freyssinet, on peut s'étonner que, dans un contexte de décélération de l'activité et d'aggravation du taux de chômage, les autorités communautaires aient réaffirmé, lors du sommet de Barcelone en mars 2002, que l'élévation du taux d'activité - par l'arrivée sur le marché du travail des femmes inactives et des travailleurs dits « vieillissants » - demeure un objectif prioritaire. S'il estime que cet objectif ne paraissait pas illogique face à une situation de croissance telle qu'elle pouvait être envisagée au sommet de Lisbonne, il fait part de sa perplexité quant à l'utilité actuelle d'une recherche effrénée d'un accroissement des taux d'activité. Seule explication, selon l'ancien directeur de l'IRES, à cet acharnement communautaire : la volonté de faire pression sur le marché du travail.... afin d'obliger les salariés à accepter des salaires de misère.

6 -Jean Paul II, Laborem exercens, Sur le *travail* humain, in Le Discours *social* de l'Eglise *catholique*, Le Centurion,

7 - Conférence de presse sur la Chronique internationale de l'IRES en octobre 2002.

° Au nom de la dignité humaine

Fidèle depuis ses origines aux principes sociaux chrétiens, la CFTC milite pour que l'on mette en chantier une autre politique salariale. Celle-ci doit se fixer comme objectif prioritaire de faire reculer le spectre de la désagrégation sociale et de permettre aux salariés et à leurs familles d'accéder aux biens indispensables à l'exercice de leur dignité humaine.

En ce sens, il est indispensable de refaire du SMIC le socle à partir duquel doivent se construire des stratégies de rémunération équitables du travail. Pour les 14 % de salariés qui sont rémunérés au SMIC en France, seule une augmentation importante de celui-ci est à même de les sortir du tunnel noir de la précarité et de la pauvreté.

Si l'on veut vraiment redynamiser la politique salariale, il convient de procéder à un toilettage des grilles de classification de la plupart des branches (80 %), dont les premiers échelons restent encore aujourd'hui au niveau du SMIC, voire en dessous. Cette refonte est d'autant plus souhaitable que cette situation conduit à faire jouer au SMIC un rôle de voiture-balai et à resserrer la hiérarchie salariale par le bas. Elle doit aller de pair avec une relance de la négociation de branche, seule à même d'éviter un dumping social en France.

Il faut en être cependant conscient, tous ces changements souhaitables ne pourront voir le jour que si l'on parvient à conjuguer une démarche revendicative réaliste et une remise en cause des grands choix macroéconomiques effectués depuis des années, tant au plan européen que français.

